

88 SG/13/GT 2

Original : anglais  
Octobre 2019

**RAPPORT DE LA RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'OIE  
SUR LA RÉSISTANCE AUX AGENTS ANTIMICROBIENS  
Paris, 1–3 octobre 2019**

**1 Ouverture**

Le Groupe de travail de l'OIE sur la résistance aux agents antimicrobiens (RAM) (ci-après dénommé « le Groupe ») s'est réuni du 1<sup>er</sup> au 3 octobre 2019 au siège de l'OIE à Paris, France.

La Docteure Elisabeth Erlacher-Vindel a souhaité la bienvenue aux membres du Groupe, et a fait une présentation d'introduction portant sur la création du Groupe de travail de l'OIE sur la résistance aux agents antimicrobiens, rappelant qu'il avait été créé par la Directrice générale de l'OIE, la Dre Monique Eloit, suite à la Résolution n°14 adoptée lors de la 87<sup>e</sup> Session générale de l'OIE. Le Groupe proposera des orientations et établira des priorités pour aider en particulier à la mise en œuvre de la Stratégie de l'OIE relative à la RAM et à l'utilisation prudente des agents antimicrobiens, ainsi qu'à la mise en œuvre des recommandations de la 2<sup>e</sup> Conférence mondiale de l'OIE sur la résistance aux antimicrobiens et sur l'utilisation prudente des antimicrobiens, comme mentionné dans le mandat. Il s'appuiera également sur le travail accompli par le précédent Groupe *ad hoc* de l'OIE sur la RAM.

**2 Adoption de l'ordre du jour et nomination du rapporteur**

L'ordre du jour a été adopté sans ajout ni révision. Le Groupe était présidé par la Dre Tomoko Ishibashi et le Dr Donald Prater en était le rapporteur. L'ordre du jour adopté et la liste des participants figurent respectivement en annexes I et II du présent rapport.

**3 Introduction de l'OIE**

Les résultats et les recommandations de la 2<sup>e</sup> Conférence mondiale de l'OIE sur la résistance aux antimicrobiens et sur l'utilisation prudente des antimicrobiens chez les animaux ont été décrits. Les recommandations<sup>1</sup> mentionnaient en particulier la mise à jour des normes ayant trait à la RAM figurant dans les *Codes terrestre et aquatique* de l'OIE, la collaboration avec les partenaires du secteur privé, la mise à disposition des Pays membres de l'OIE d'outils et d'activités de renforcement des capacités mettant davantage l'accent sur la RAM, notamment le processus d'évaluation de la performance des Services vétérinaires (processus PVS), le soutien aux Pays membres de l'OIE pour développer leurs activités de communication et leurs plans d'action nationaux relatifs à la RAM, et le soutien visant à favoriser la recherche et le développement d'alternatives aux agents antimicrobiens.

Un point sur l'état actuel des activités de l'OIE dans les différents domaines de travail en lien avec les recommandations et le programme de travail général de l'OIE en matière de RAM a également été présenté.

<sup>1</sup> [https://www.oie.int/amr2018/wp-content/uploads/2018/11/F\\_2nd-OIE-Global-Conference\\_Recommendations\\_Final\\_ic.pdf](https://www.oie.int/amr2018/wp-content/uploads/2018/11/F_2nd-OIE-Global-Conference_Recommendations_Final_ic.pdf)

#### 4 Mandat et *modus operandi* du Groupe de travail

Le mandat tel qu'approuvé par le Conseil de l'OIE a été présenté et discuté par le Groupe, et figure en [annexe III](#). Le *modus operandi* a été discuté et modifié avec l'ajout d'un nouveau point proposé par les membres du Groupe (disponible en [annexe IV](#)).

#### 5 Table ronde des participants sur les nouvelles questions d'intérêt pour le Groupe

Les membres du Groupe ont procédé à un partage d'informations portant sur l'utilisation des antimicrobiens et la RAM, notamment un aperçu de l'état actuel.

Le Pr Moritz van Vuuren a soulevé la question du contrôle vétérinaire des antibiotiques, dont il a indiqué qu'il représente un problème particulièrement important pour la région Afrique. Il a rappelé que le contrôle implique que la délivrance ou la prescription d'antibiotiques ne doit être effectuée que par des vétérinaires ou d'autres personnes travaillant dans le domaine de la santé animale agréées. Cette mesure de gestion des risques est souvent incluse dans les travaux de l'OIE, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), et constituait également un sujet d'importance pour l'Association mondiale des vétérinaires (AMV). La préparation des antibiotiques, qui dans le cas des animaux d'élevage peut impliquer l'association de deux antibiotiques ou plus dans les aliments pour animaux et l'eau, avait également été mentionnée comme ayant des conséquences potentielles sur la RAM. Il a été noté que, dans certaines régions du monde, les pharmacies de préparation ne font pas l'objet d'un contrôle pharmaceutique et ne contribuent pas à la collecte de données sur l'utilisation des agents antimicrobiens.

Le Dr Donald Prater a donné un aperçu du succès des *Guidance for Industry* (GFI) #213 (Orientations pour l'industrie #213), publiées par la *Food and Drug Administration* - FDA (Agence américaine des produits alimentaires et médicamenteux) des États-Unis d'Amérique, qui proposent une approche volontaire pour ce qui concerne les agents antimicrobiens d'importance médicale, en supprimant les indications relatives à la production (promotion de la croissance) et en soumettant ces autorisations à un contrôle vétérinaire. Des réductions substantielles (33 %) de l'utilisation des agents antimicrobiens d'importance médicale chez les animaux servant à la production de denrées alimentaires ont été documentées lors de la première année qui a suivi leur mise en œuvre. Il a également partagé des informations relatives aux nouvelles Orientations pour l'industrie #263 de la FDA intitulées « Recommandations à l'intention des commanditaires de médicaments antimicrobiens d'importance médicale dont l'utilisation chez les animaux est approuvée, afin de soumettre volontairement à un contrôle vétérinaire tous les produits qui continuent à être disponibles sans ordonnance en vente libre ».

Le Dr Gérard Moulin a discuté de la surveillance portant sur l'utilisation des agents antimicrobiens en France, notamment d'un acte législatif obligeant tous les vétérinaires, pharmaciens et fabricants d'aliments médicamenteux pour animaux à déclarer leurs ventes aux autorités. Un premier rapport concernant les fabricants d'aliments médicamenteux pour animaux et présentant les données par espèce a été publié en juin. Le rapport compare les résultats obtenus avec les données des titulaires des autorisations de mise sur le marché, et constate que les données par espèce sont similaires. Depuis quelques années, les autorités françaises travaillent en outre sur une plate-forme de déclaration des ventes d'agents antimicrobiens par les vétérinaires. Cette plate-forme s'inscrit dans le cadre de la nouvelle législation de l'Union européenne (UE) qui indique que les États membres doivent envoyer à l'*European Medicines Agency* - EMA (Agence européenne des médicaments) des données sur les ventes d'agents antimicrobiens, ainsi que des données sur l'utilisation des agents antimicrobiens par espèce (au niveau des élevages).

En tant que Président de l'*AntiMicrobial Expert Group* – AMEG (Groupe d'experts sur les agents antimicrobiens) de l'EMA, le Dr Moulin a présenté la catégorisation des antimicrobiens de l'EMA, un travail demandé par la Commission européenne. Un rapport a été produit et propose quatre catégories, en se basant sur les recommandations de l'OMS et de l'OIE qui s'appuient sur une approche « Une seule santé ». Le Dr Moulin a également évoqué une réunion de réseau de l'*European Surveillance of Veterinary Antimicrobial Consumption* – ESVAC (projet de surveillance européenne de la consommation d'antimicrobiens vétérinaires), organisée par l'EMA en octobre 2019, qui serait l'occasion de faire le point sur les activités en Europe.

Le Dr Stephen Page a effectué une courte présentation portant sur six sujets :

- La gérance des agents antimicrobiens, fondée sur les principes des 5R : Responsabilité, Révision, Réduction, Raffinement et Remplacement ;
- L'importance de la qualité de l'utilisation, en plus de la quantité utilisée, comme base d'évaluation de l'utilisation responsable et prudente des agents antimicrobiens ;

- L'importance croissante de la RAM chez les animaux de compagnie (chiens et chats) comme source possible de résistance présentant une importance pour la santé publique, et la nécessité d'une appréciation qualitative du risque ayant trait à l'importance des risques associés ;
- Une utilisation appropriée des mesures de contrôle des infections et de biosécurité (notamment la vaccination) comme moyen significatif de réduction de l'utilisation des agents antimicrobiens, afin de limiter la probabilité que des agents pathogènes soient présents et causent des maladies ;
- Une revue réalisée actuellement par le *Therapeutic Guidelines Group* - TCG (Groupe des lignes directrices thérapeutiques) de la *World Small Animal Veterinary Association* – WSAVA (Association mondiale des vétérinaires d'animaux de compagnie), qui a identifié un ensemble de 22 principes communs et fondamentaux d'utilisation responsable des agents antimicrobiens parmi les lignes directrices existantes ayant trait à 'une utilisation prudente. Cette liste est en cours de préparation en vue d'une publication ultérieure, et les résultats sont proches des principes identifiés dans le cadre d'une activité parallèle de la communauté médicale (<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/29878216>) ;
- L'utilisation de la Liste de l'OMS des agents antimicrobiens d'importance critique par un certain nombre d'entreprises alimentaires et d'industries de l'élevage internationales, bien que de nombreux pays aient établi des listes nationales d'agents antimicrobiens d'importance, de sorte qu'elles deviennent de fait une norme privée.

Mme Barbara Freischem a évoqué les travaux en cours de l'EMA visant à fournir des avis scientifiques sur les actes qui seront publiés par la Commission européenne pour la mise en œuvre du nouveau règlement relatif aux médicaments vétérinaires, le Règlement (UE) 2019/6 (publié en janvier 2019). Ce nouveau règlement exigeait environ 20 actes législatifs délégués, dont un grand nombre pour lesquels l'EMA sera appelée à donner des avis scientifiques. L'avis sur la collecte de données relatives aux ventes et à l'utilisation des agents antimicrobiens par espèce est finalisé, tandis que l'avis sur les critères pour la désignation des agents antimicrobiens destinés à l'usage humain ne sera achevé qu'en octobre 2019. Des travaux portant sur les exigences officielles relatives à la collecte de données et à l'établissement de la liste des antimicrobiens réservés à l'usage humain ont débuté, pour ces derniers un approfondissement des connaissances sur les utilisations non indiquées dans les notices des antimicrobiens serait nécessaire. Un nouveau règlement sur les aliments médicamenteux pour animaux a également été publié et des travaux sont en cours afin d'assurer l'harmonisation des exigences en Europe des différentes méthodes d'utilisation par voie orale (telles par exemple que l'administration de médicaments dans les aliments pour animaux, par le biais de l'eau de boisson, épanchés sur les aliments ou l'administration individuelle de doses orales), qui concernent également les antimicrobiens.

La Dre Liz Tayler a formulé des commentaires sur la transformation que connaît actuellement l'OMS pour ce qui concerne le travail sur la RAM, et sur le fait que l'accent est actuellement mis sur le soutien au niveau national. Elle a indiqué que la RAM est un domaine hautement prioritaire, citant la création récente d'un poste de Directeur général adjoint pour la RAM, qui a la responsabilité de deux services.

L'observateur de la FAO, le Dr Jeffrey Lejeune, a proposé un bref aperçu des activités ayant trait à la RAM, menées à la FAO.

## 6 Programme de travail sur la RAM de l'alliance Tripartite et activités sous l'égide des Nations Unies

La Dre Saija Kalenius, en tant qu'agent de liaison de l'OIE au sein du Secrétariat conjoint de l'Alliance tripartite (la Tripartite), a proposé un court résumé du contenu du rapport de l'*Interagency Coordination Group on AMR* - IACG (Groupe spécial de coordination inter-institutions sur la RAM)<sup>2</sup>, du rapport du Secrétaire général des Nations Unies<sup>3</sup>, de l'*AMR Multi-Partner Trust Fund* (Fonds multipartenaires contre l'antibiorésistance) de la Tripartite<sup>4</sup>, du Plan de travail de la Tripartite pour 2019-2020<sup>5</sup>, et de l'état actuel d'avancement des principales activités exposées dans ces documents. Cela comprenait notamment les prévisions de développement futur du *One Health Global Leaders Group on AMR* (Groupe mondial des leaders pour « une seule santé » sur la RAM)<sup>6</sup> et de l'*Independent Panel on Evidence for Action against AMR* (Groupe indépendant chargé d'étudier les données factuelles sur lesquelles appuyer l'action contre la résistance aux antimicrobiens).

<sup>2</sup> [https://www.who.int/antimicrobial-resistance/interagency-coordination-group/IACG\\_final\\_report\\_FR.pdf?ua=1](https://www.who.int/antimicrobial-resistance/interagency-coordination-group/IACG_final_report_FR.pdf?ua=1)

<sup>3</sup> <https://undocs.org/fr/A/73/869>

<sup>4</sup> [https://www.oie.int/fileadmin/Home/eng/Media\\_Center/docs/pdf/PortailAMR/AMR\\_MPTF\\_Tripartite\\_Leaflet\\_2019.pdf](https://www.oie.int/fileadmin/Home/eng/Media_Center/docs/pdf/PortailAMR/AMR_MPTF_Tripartite_Leaflet_2019.pdf)

<sup>5</sup> <http://web.oie.int/download/WG/AMR/AMR-Tripartite-Workplan-updated-08-April-2019.pdf>

<sup>6</sup> [https://www.who.int/antimicrobial-resistance/interagency-coordination-group/Draft\\_ToRs\\_Leaders\\_Group\\_AMR\\_101019.pdf?ua=1](https://www.who.int/antimicrobial-resistance/interagency-coordination-group/Draft_ToRs_Leaders_Group_AMR_101019.pdf?ua=1)

## 7 Liste de l'OIE des agents antimicrobiens d'importance vétérinaire chez les animaux, subdivision par espèces animales : volailles

La Liste de l'OIE des agents antimicrobiens d'importance vétérinaire (ci-après dénommée « la Liste ») a été présentée, en mettant l'accent sur les efforts visant à la subdiviser par espèces animales. La subdivision proposée est fondée sur les recommandations de la 2<sup>e</sup> Conférence mondiale de l'OIE sur la résistance aux antimicrobiens et sur l'utilisation prudente des antimicrobiens, et se situe dans la continuité des travaux préliminaires effectués par le Groupe *ad hoc* de l'OIE sur la RAM.

Un exposé mettant en lumière les différentes options envisagées pour structurer la Liste par espèces (ci-après dénommée « Annexe des espèces ») et présenter une méthodologie potentielle à employer par le Groupe, a été présenté. Le Groupe est convenu que l'objectif initial global sera d'élaborer une méthodologie pilote, appliquée initialement aux volailles, mais pouvant être exploitée pour d'autres espèces animales. Il a été convenu que l'Annexe des espèces ne doit pas être considérée comme une ligne directrice en matière de traitement s'appliquant au niveau mondial, mais constitue plutôt un document de référence pour apporter des informations afin d'aider à l'élaboration de lignes directrices nationales en matière de traitement, fournir des conseils sur la prévention et la gestion des bonnes pratiques, la gestion des risques et la hiérarchisation des risques. Il a été décidé que le Groupe devra produire un texte explicatif dont l'objectif sera de définir le champ d'application de l'Annexe des espèces afin de souligner ce point, d'identifier les autres mises en garde et limitations, et de déterminer les défis associés au projet. Il a en outre été convenu que le texte descriptif dépeignant les modes d'utilisation (par exemple, traitement de choix, de dernier recours, alternative utile) devra employer une terminologie différente de la classification générale (vétérinaire d'importance critique, hautement important, important).

Le Groupe a discuté de la création d'un sous-groupe spécifique sur ce sujet, composé de membres désignés et d'experts additionnels (ci-après dénommé « Groupe *ad hoc* sur les volailles ») pour le développement d'un projet pilote initial, visant à élaborer des informations pertinentes (sous la forme d'un diagramme ou d'un tableau) permettant de guider les décisions sur l'utilisation responsable et prudente des agents antimicrobiens chez les volailles, et venant compléter la Liste actuelle des agents antimicrobiens d'importance vétérinaire, qui regroupe des informations concernant toutes les espèces. Le Groupe a rédigé une proposition de mandat pour le Groupe *ad hoc* sur les volailles (figurant en [annexe V](#)), qui pourra être mis à jour au fil du temps.

Le Dr Gérard Moulin, le Pr Moritz van Vuuren, Mme Barbara Freischem et le Dr Stephen Page ont indiqué leur intérêt à participer au Groupe *ad hoc* sur les volailles. Les autres membres potentiels du Groupe *ad hoc* sur les volailles pourraient être issus de l'*International Poultry Council* - IPC (Conseil international des volailles), l'AMV (compte tenu de leurs travaux antérieurs avec l'OIE dans l'élaboration d'un référentiel de lignes directrices) et *HealthforAnimals*. Les membres du Groupe ont été invités à proposer des noms d'experts supplémentaires, avec pour objectif d'obtenir un équilibre géographique, qui pourraient intégrer le Groupe *ad hoc* sur les volailles d'ici la mi-octobre 2019, pour décision finale de l'OIE.

Un projet de calendrier pour le Groupe *ad hoc* sur les volailles a été proposé. Il a été suggéré qu'une période de 12 à 18 mois constituerait un délai raisonnable pour l'élaboration de l'Annexe pilote relatives aux espèces de volailles. Il a été décidé que les réunions doivent, dans la mesure du possible, se tenir sous forme électronique, avec si nécessaire des réunions physiques *ad hoc* additionnelles.

Il a été déterminé qu'à la fin de 2019 :

- l'OIE informera les partenaires concernés (tels que l'IPC) de l'état d'avancement des travaux, et les invitera à proposer des informations pertinentes ;
- Les membres désignés du Groupe, ainsi que les organisations partenaires identifiées, affineront davantage les tâches ou les activités dont le Groupe *ad hoc* sur les volailles a besoin pour faire avancer les travaux.

Il a été convenu que d'ici mars 2020 (avant la prochaine réunion du Groupe de travail), le Groupe *ad hoc* sur les volailles produira un avant-projet de l'annexe de l'OIE sur les volailles. Cette version actualisée sera présentée au Groupe lors de sa prochaine réunion, pour des discussions de suivi.

## 8 La base de données de l'OIE sur l'utilisation des antimicrobiens : état actuel et développements futurs

La Dre Delfy Gochez a fait une présentation consacrée à la collecte par l'OIE de données sur les agents antimicrobiens destinés à être utilisés chez les animaux, notamment :

- a) l'historique de la collecte par l'OIE de données sur l'utilisation des antimicrobiens : le projet et le questionnaire connexe de l'OIE s'appuyaient sur le chapitre 6.9 du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* et le chapitre 6.3 du *Code sanitaire pour les animaux aquatiques* ;
- b) la procédure de validation des données : 80 % des résultats transmis par les Pays membres de l'OIE sont modifiés, après clarifications avec l'*Antimicrobial Use Team* (l'équipe de l'OIE sur l'utilisation des antimicrobiens) ;
- c) les prochaines étapes : la création d'un outil logiciel/base de données, permettant aux Pays membres de l'OIE de soumettre des données, est en cours. Les trois étapes de la transition d'une feuille de calcul à une base de données ont été décrites :
  - étape 1 : transition de la feuille de calcul à la base de données (dont il est prévu qu'elle soit achevée en septembre 2021).
  - étape 2 : intégration de la base de données et du Système mondial d'information zoosanitaire de l'OIE (WAHIS).
  - étape 3 : répartition des données par espèces

Le Groupe a discuté de l'importance de la collecte de données et a pris acte du travail effectué par l'OIE pour élaborer et affiner le dénominateur de la biomasse animale.

Le Groupe a appuyé la création en son sein d'un groupe de référence technique, visant à aider l'OIE pour ce qui a trait au développement de la base de données et à la phase de transition depuis la feuille de calcul. Ce groupe comprendra une personne désignée par Mme Barbara Freischem, le Dr Donald Prater, le Dr Gérard Moulin, un expert du Centre collaborateur de l'OIE au Japon désigné par le Dr Tomoko Ishibashi, le Dr Jeffrey Lejeune (FAO), le Dr Arno Muller (OMS) et d'autres experts, s'il y a lieu.

Le Groupe a été tenu informé du projet de *Tripartite Integrated Surveillance System on AMR/AMU - TISSA* (Système de surveillance intégré de la Tripartite sur la résistance aux antimicrobiens/l'utilisation des antimicrobiens), qui vise à consolider les données relatives à la RAM et à l'utilisation des antimicrobiens chez l'homme, l'animal, les végétaux et l'environnement, et qui sera tenu informé à mesure que le système est développé.

## 9 Autres questions à examiner

### a) Utilisation des antibiotiques dans la semence

Le Groupe a été informé que le chapitre 4.7 du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* de l'OIE intitulé « Collecte et traitement de la semence de bovins, de petits ruminants et de verrats » doit faire l'objet d'une révision approfondie et que la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres sollicitera l'avis du Groupe à propos de l'ajout d'antibiotiques à la semence de verrats, lors de la manipulation des échantillons de semence, comme décrit à l'article 4.7.7 du chapitre 4.7.

Le Groupe a indiqué qu'il serait prêt à aborder dans son ordre du jour, à la demande, toute question relative à ce sujet.

### b) Commentaires reçus, portant sur le chapitre 6.10 du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*, intitulé « Usage responsable et prudent des agents antimicrobiens en médecine vétérinaire »

Le Groupe a été informé qu'une demande de modification de certains articles du chapitre 6.10 avait été reçue et qu'il pourrait à l'avenir être sollicité pour traiter certains commentaires spécifiques. Le Groupe a indiqué qu'il était prêt à répondre à toute question technique relative à ce sujet et l'ajoutera à son programme de travail lorsqu'il sera sollicité.

Le Groupe, notant la similitude entre le texte examiné par la *Codex Alimentarius Task Force on Antimicrobial Resistance* – TFAMR (Groupe spécial du Codex Alimentarius sur la résistance aux antimicrobiens) (Code de bonnes pratiques) et le chapitre 6.10, a suggéré qu'il serait préférable d'envisager les modifications éventuelles du chapitre 6.10 lorsque les débats au sein du TFAMR seront achevés. Cela garantirait une harmonisation des concepts essentiels dans les normes respectives du Codex et de l'OIE.

## **10 Élaboration d'un programme de travail**

Le Groupe a discuté et approuvé un programme de travail, qui figure en annexe VI du présent rapport. Le Groupe est convenu que le Programme de travail contiendra des questions d'importance pour la prochaine année ou les deux prochaines années (en prenant en compte que d'autres questions pourront être ajoutées au fil du temps), basées sur les recommandations de la 2<sup>e</sup> Conférence mondiale de l'OIE sur la résistance aux antimicrobiens et sur l'utilisation prudente des agents antimicrobiens, ainsi que sur d'autres questions qui ont été soumises au Groupe. Le Groupe a exprimé le souhait d'être informé de l'élaboration et de la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités entreprises par l'OIE, par exemple le processus PVS, les formations des Points focaux de l'OIE et l'apprentissage en ligne, et d'autres activités mentionnées dans le mandat du Groupe. Le Groupe souhaiterait également être informé des activités essentielles de la Tripartite en rapport avec le mandat du Groupe, afin qu'elles puissent être prises en compte lors de l'actualisation du programme de travail.

## **11 Questions diverses**

Aucune.

## **12 Date de la prochaine réunion**

La date du 7 au 9 avril 2020 a été proposée pour la prochaine réunion.

## **13 Adoption du rapport**

Le Groupe a adopté le projet de rapport.

---

.../Annexes

## GRUPE DE TRAVAIL DE L'OIE SUR LA RÉSISTANCE AUX AGENTS ANTIMICROBIENS

Paris, 1–3 octobre 2019

---

### Ordre du jour

1. Ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour et nomination du rapporteur
3. Introduction de l'OIE
4. Mandat et *modus operandi* du Groupe de travail
5. Table ronde des participants sur les nouvelles questions d'intérêt pour le Groupe
6. Programme de travail sur la résistance aux agents antimicrobiens et activités sous l'égide des Nations Unies
7. Liste de l'OIE des agents antimicrobiens d'importance vétérinaire chez les animaux, subdivision par espèces animales : volailles
8. Base de données de l'OIE sur l'utilisation des antimicrobiens : état actuel et développements futurs
9. Autres questions à examiner
  - Utilisation des antibiotiques dans la semence
  - Commentaires reçus, portant sur le Chapitre 6.10 du *Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE*, intitulé « Usage responsable et prudente des agents antimicrobiens en médecine vétérinaire »
10. Élaboration d'un programme de travail
11. Questions diverses
12. Date de la prochaine réunion
13. Adoption du rapport





## GROUPE DE TRAVAIL DE L'OIE SUR LA RÉSISTANCE AUX AGENTS ANTIMICROBIENS

Paris, 1–3 octobre 2019

### Liste des participants

#### MEMBRES

**Dre Tomoko Ishibashi** (Présidente)

Director for AMR  
Animal Products Safety Division  
Food Safety and Consumer Affairs Bureau  
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries  
Government of Japan  
1-2-1 Kasumigaseki  
Chiyoda-ku, Tokyo 100-8950  
JAPON  
[tomoko\\_ishibashi240@maff.go.jp](mailto:tomoko_ishibashi240@maff.go.jp)

**Dr Gérard Moulin**

Directeur de Recherches, adjoint au Directeur de l'ANMV  
Agence Nationale du Médicament Vétérinaire  
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail  
14 rue Claude Bourgelat  
Parc d'Activités de la Grande Marche  
Javené CS 70611  
35306 Fougères Cedex  
FRANCE  
Tel: (33) (0) 2 99 94 78 78  
Fax: (33) (0) 2 99 94 78 99  
[gerard.moulin@anses.fr](mailto:gerard.moulin@anses.fr)

**Dr Donald Prater** (Rapporteur)

Associate Commissioner for Imported Food Safety  
Office of Foods and Veterinary Medicine  
U.S. Food and Drug Administration  
10903 New Hampshire Avenue  
Silver Spring, MD 20993  
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE  
Tel: (1-301) 348 3007  
[Donald.Prater@fda.hhs.gov](mailto:Donald.Prater@fda.hhs.gov)

**Prof. Moritz van Vuuren**

Moritz van Vuuren, Emeritus Professor  
Director: Food Safety and Food Security Portfolio,  
South African Veterinary Council  
Postnet Suite 64  
Private Bag X10  
Raslouw 0109  
AFRIQUE DU SUD  
[moritz@icon.co.za](mailto:moritz@icon.co.za)

**Dre Fajer Al Salloom**

Vice-President of the OIE Regional Commission for the Middle East  
Chief Pharmacy & Veterinary Diagnostic Lab  
Animal Control & Health Directorate  
Ministry of Works, Municipalities Affairs and Urban Planning  
P.O.Box 251  
Manama  
BAHREIN  
[fajer103@hotmail.com](mailto:fajer103@hotmail.com)  
[fsalman@mun.gov.bh](mailto:fsalman@mun.gov.bh)

**Dr Stephen Page**

Director, Veterinary Clinical Pharmacology and Toxicology  
Advanced Veterinary Therapeutics  
PO Box 905  
Newtown NSW 2042  
AUSTRALIE  
[swp@advet.com.au](mailto:swp@advet.com.au)  
[stephen.page@sydney.edu.au](mailto:stephen.page@sydney.edu.au)

**Ms Barbara Freischem**

Head of Department  
Surveillance and Regulatory Support  
Veterinary Medicines Division  
European Medicines Agency  
Domenico Scarlattilaan 6  
1083 HS Amsterdam  
PAYS-BAS  
[barbara.freischem@ema.europa.eu](mailto:barbara.freischem@ema.europa.eu)

#### AUTRES PARTICIPANTS

**Dr Jeffrey LeJeune**

Agriculture and Consumer Protection Department C-294,  
Food and Agriculture Organization of the United Nations  
Viale delle terme di Caracalla  
00153 Rome  
ITALIE  
+39 0657056623  
[Jeffrey.Lejeune@fao.org](mailto:Jeffrey.Lejeune@fao.org)

**Dre Liz Tayler**

Tripartite Liason Officer WHO  
AMR Global Coordination and Partnerships  
WHO – World Health Organization  
20 avenue Appia  
1211 Geneva 27  
SUISSE  
+41 22 7914536  
+41 793 865834  
[taylere@who.int](mailto:taylere@who.int)

#### SIEGE DE L'OIE

**Dr Elisabeth Erlacher-Vindel**

Chef du Service Antibiorésistance et produits vétérinaires (AMR-VP)  
[e.erlacher-vindel@oie.int](mailto:e.erlacher-vindel@oie.int)

**Dr Jorge Pinto Ferreira**

Chargé de mission  
Service Antibiorésistance et produits vétérinaires  
[j.p.ferreira@oie.int](mailto:j.p.ferreira@oie.int)

**Dr Delfy Gochez**

Chargée de mission  
Service Antibiorésistance et produits vétérinaires  
[d.gochez@oie.int](mailto:d.gochez@oie.int)

**Dr Rebecca Hibbard**

Chargée de mission  
Service Antibiorésistance et produits vétérinaires  
[r.hibbard@oie.int](mailto:r.hibbard@oie.int)

**Dr Saija Kalenius**

Chargée de mission  
Service Antibiorésistance et produits vétérinaires  
[s.kalenius@oie.int](mailto:s.kalenius@oie.int)



## GRUPE DE TRAVAIL DE L'OIE SUR LA RÉSISTANCE AUX AGENTS ANTIMICROBIENS

Paris, 1–3 octobre 2019

---

### Termes de Référence

Le Groupe de travail de l'OIE sur la résistance aux agents antimicrobiens :

1. Rendra compte à la Directrice générale de l'OIE, qui transmettra le rapport ou les parties pertinentes de celui-ci, aux Commissions spécialisées de l'OIE appropriées et à l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE.
2. Assurera une perspective et une prévoyance mondiales relatives à la résistance aux agents antimicrobiens concernant la santé animale et son interface avec la santé humaine, la production de denrées alimentaires et l'environnement.
3. Aidera la Directrice générale de l'OIE et les Commissions spécialisées de l'OIE à identifier les risques et les options de gestion des risques en rapport avec la résistance aux agents antimicrobiens, par le biais de l'élaboration et de la mise à jour des Normes internationales de l'OIE (*Code sanitaire pour les animaux terrestres*, *Code sanitaire pour les animaux aquatiques*, *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres* et *Manuel des tests de diagnostic pour les animaux aquatiques*).
4. Identifiera et assistera la Directrice générale de l'OIE pour l'élaboration d'autres lignes directrices relatives à la résistance aux agents antimicrobiens, afin d'aider à l'interprétation et la mise en œuvre des Normes internationales de l'OIE.
5. Aidera la Directrice générale de l'OIE, à la demande, à la mise en œuvre d'autres aspects de la Stratégie de l'OIE relative à la résistance aux agents antimicrobiens et à l'utilisation prudente des agents antimicrobiens, en particulier :
  - a) La maintenance du recueil par l'OIE de données destinées à l'utilisation des agents antimicrobiens et de sa connexion au Système mondial d'information zoonitaire (WAHIS) et au Système intégré de surveillance de la résistance aux agents antimicrobiens de l'alliance Tripartite ;
  - b) la maintenance et l'amélioration de la Liste des agents antimicrobiens d'importance vétérinaire de l'OIE et le suivi de ses recommandations ;
  - c) l'élaboration et la mise en œuvre dans les Pays membres de l'OIE d'activités de renforcement des capacités en lien avec la résistance aux agents antimicrobiens, notamment grâce au processus PVS, à la formation des Points focaux de l'OIE et aux plates-formes de formation en ligne ;
  - d) la conception et la mise en œuvre d'activités de communication visant à accroître la sensibilisation, à améliorer la compréhension et à conduire à des évolutions des comportements ;
  - e) la conceptualisation, la hiérarchisation, la mise en œuvre et l'interprétation de recherches portant sur la résistance aux agents antimicrobiens et sur les alternatives aux agents antimicrobiens, et ses conséquences sur la santé animale, le bien-être animal et la santé publique vétérinaire ;
  - f) la mise en place d'un système d'information sur les médicaments falsifiés et sous-standards, et l'élaboration d'activités dans le cadre du programme de travail, afin de gérer les risques connexes ;
  - g) le soutien à l'OIE et aux Pays membres dans l'élaboration, la mise en œuvre, l'interprétation et la réponse aux activités de suivi et d'évaluation.

Annexe III (suite)

6. Aidera l'OIE pour ses activités dans le cadre de l'alliance Tripartite selon le Plan d'action mondial, et dans son rôle au sein du futur secrétariat en rapport avec les mécanismes de gouvernance mondiale, qui doit être créé ;
  7. Traitera les problèmes spécifiques adressés au Groupe de travail par la Directrice générale de l'OIE, qui peuvent comprendre des questions recommandées par les Commissions spécialisées, par des Pays membres ou par l'OIE elle-même.
  8. Apportera un soutien aux activités des Centres collaborateurs de l'OIE en relation avec les médicaments vétérinaires et la résistance aux agents antimicrobiens, et encouragera la constitution et la mise en œuvre d'un réseau d'expertise efficace pour aider l'OIE et ses Pays membres.
  9. Soutiendra et conseillera l'OIE dans ses interactions et ses collaborations avec le vaste réseau de partenaires et de parties prenantes du secteur de la santé animale et de la santé publique vétérinaire, afin de parvenir à une solide coordination en matière de résistance aux agents antimicrobiens au sein de cette communauté d'intérêts.
-

## **GRUPE DE TRAVAIL DE L'OIE SUR LA RÉSISTANCE AUX AGENTS ANTIMICROBIENS**

**Paris, 1–3 octobre 2019**

---

### ***Modus operandi***

1. Le Groupe de travail tiendra une réunion en personne à Paris, au moins une fois par an, de préférence deux fois par an.
  2. Le Groupe de travail organisera, le cas échéant, des téléconférences supplémentaires.
  3. Le Président du Groupe de travail entretiendra, si nécessaire, des communications régulières supplémentaires avec le Service Antibiorésistance et produits vétérinaires de l'OIE et d'autres Services.
  4. Le Groupe de travail transmettra un rapport écrit de ses réunions et téléconférences à la Directrice générale de l'OIE.
  5. Le Groupe de travail pourra demander à la Directrice générale de coopter des experts supplémentaires sur des sujets spécifiques.
  6. Des membres désignés du sous-groupe et des experts supplémentaires peuvent être chargés de faire avancer certains points des travaux du Groupe de travail par consultation électronique entre les réunions.
  7. La Directrice générale pourra solliciter individuellement des membres du Groupe de travail afin qu'ils participent à des Groupes *ad hoc* menant des activités en rapport avec la résistance aux agents antimicrobiens, ou pour qu'ils représentent l'OIE lors de réunions ou conférences pertinentes.
  8. Le Groupe de travail élaborera et mettra à jour par la suite à chaque réunion un programme de travail fondés sur les priorités définies par la Directrice générale de l'OIE.
  9. L'anglais sera la langue de travail du Groupe de travail.
  10. Un représentant de l'OMS et de la FAO seront invités à participer en tant qu'observateurs actifs au Groupe de travail de l'OIE sur la résistance aux agents antimicrobiens.
  11. En fonction de l'ordre du jour, des représentants d'organisations concernées du secteur privé ayant un accord de coopération avec l'OIE pourront également être invités à participer, à leurs propres frais, en tant qu'observateurs actifs.
-



## GROUPE AD HOC DE L'OIE SUR LES VOLAILLES

---

### MANDAT

**Objet :** initier un projet pilote visant à fournir des informations pertinentes dans le but de guider les décisions relatives à l'utilisation responsable et prudente des agents antimicrobiens chez les volailles. Ce projet apportera des informations pour les lignes directrices nationales en matière de traitement, la hiérarchisation des risques et la gestion des risques en ce qui concerne les plans d'action nationaux, complétant ainsi la Liste actuelle de l'OIE des agents antimicrobiens d'importance vétérinaire. Le projet doit être axé sur les poulets (notamment les principales catégories de production, telles que les poules pondeuses et les poulets de chair) et, autant que possible, prendre éventuellement en considération d'autres espèces aviaires. Les travaux doivent tenir compte des spécificités et des pratiques régionales. Les informations pourront également servir de ressource détaillant les indications et/ou les utilisations.

**Production :** le produit attendu de ce travail est un tableau ou un diagramme qui complète la Liste de l'OIE des agents antimicrobiens d'importance vétérinaire et doit inclure les classes d'agents antimicrobiens, les modes d'utilisation et les maladies concernées. Le groupe d'experts doit rédiger un texte explicatif à l'appui du tableau ou du diagramme, prenant également en compte les défis, tels que les variations entre les pays relatives :

- à la disponibilité des données ;
- à la distribution des populations animales et des maladies, en rapport avec le besoin de différentes classes d'antimicrobiens ;
- aux pratiques de production et de gestion ;
- à l'accès à différentes classes d'agents antimicrobiens, aux vaccins et autres outils.

Il est à noter que le diagramme n'est pas destiné à être utilisé comme ligne directrice en matière de traitement.

**Calendrier :** de 12 à 18 mois pour finaliser les travaux

#### Étapes importantes :

- D'ici fin 2019 : les membres sélectionnés du Groupe de travail de l'OIE sur la résistance aux agents antimicrobiens produiront une version révisée et mise à jour de l'avant-projet de Liste de l'OIE relative aux volailles.
- D'ici mars 2020 (avant la prochaine réunion du Groupe de travail de l'OIE sur la résistance aux agents antimicrobiens) : un projet de version 1 de la Liste de l'OIE relative aux volailles sera achevé.

**Plan de travail recommandé :** réunions électroniques et, si nécessaire, réunions physiques additionnelles.

#### Sources d'informations :

- Liste de l'OIE
  - Lignes directrices en matière de traitement existantes
  - Recherche bibliographique
  - Autorisations de mise sur le marché existantes pour l'espèce
  - Travaux de l'OIE sur les vaccins qui permettent de réduire l'utilisation d'agents antimicrobiens
  - Avis d'experts
-





**Programme de travail pour le Groupe de travail de l'OIE  
sur la résistance aux agents antimicrobiens**

<b>Sujet</b>	<b>Question / Action</b>	<b>Statut</b>	<b>Calendrier</b>
Liste de l'OIE des agents antimicrobiens d'importance vétérinaire, subdivision par espèces	- projet pilote de subdivision pour les volailles	En cours	12-18 mois
	- évaluation de la méthodologie	À venir	Avril 2020
	- prise en compte d'autres espèces	Travail futur	Avril 2020
	- ajout des animaux de compagnie		
Base de données de l'OIE sur l'utilisation mondiale de agents antimicrobiens	- transition de la collecte de données d'une feuille de calcul à un système de base de données, avis d'experts	En cours	Février 2020
	- affinement du numérateur, dénominateur (biomasse) et de la notification	En cours	
Chapitres des <i>Codes terrestre et aquatique</i> , ayant trait à la résistance aux agents antimicrobiens	- mise à jour et maintenance des chapitres	À la demande	
Alternatives aux agents antimicrobiens	- informations sur la catégorisation des produits	En cours	Avril 2020
	- examen des informations existantes, figurant dans les Manuels de l'OIE, pour les questions en lien	Travail futur	
Produits de qualité inférieure et falsifiés	- être informé des travaux de l'OIE existants et en cours, en lien direct ou indirect (notamment le processus PVS), et d'autres organismes internationaux	En cours	Avril 2020

---

© **Organisation mondiale de la santé animale (OIE), 2019**

Le présent document a été préparé par des spécialistes réunis par l'OIE. En attendant son adoption par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE, les points de vue qui y sont exprimés traduisent exclusivement l'opinion de ces spécialistes.

Toutes les publications de l'OIE (Organisation mondiale de la santé animale) sont protégées par la législation sur le droit d'auteur. Des extraits peuvent être copiés, reproduits, traduits, adaptés ou publiés dans des revues, documents, ouvrages, moyens de communication électronique et tout autre support destiné au public à des fins d'information, pédagogiques ou commerciales, à condition que l'OIE ait préalablement donné son accord écrit.

Les appellations et dénominations employées et la présentation du matériel utilisé dans ce rapport n'impliquent aucunement l'expression d'une opinion quelle qu'elle soit de la part de l'OIE concernant le statut juridique de tout pays, territoire, ville ou zone relevant de son autorité, ni concernant la délimitation de ses frontières ou de ses limites.

La responsabilité des opinions exprimées dans les articles signés incombe exclusivement à leurs auteurs. Le fait de citer des entreprises ou des produits de marque, qu'ils aient ou pas reçu un brevet, n'implique pas qu'ils ont été approuvés ou recommandés par l'OIE préférentiellement à d'autres de nature similaire qui ne sont pas mentionnés.